



Synthèse des observations du public prises en compte

Projet d'arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux stations de transit de produits minéraux pulvérulents non ensachés ou de déchets non dangereux inertes pulvérulents relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2516 de la nomenclature ICPE

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 7 juin 2013 au 27 juin 2013 inclus, 3 observations ont été déposées.

Le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public qui a donné lieu aux observations suivantes :

- un répondant s'est déclaré favorable au projet de texte, sans qu'il n'ait motivé son avis ;
- un répondant aurait souhaité que cet arrêté paraisse en même temps que la publication du décret n°2012-1304 ayant introduit le régime de l'enregistrement dans la nomenclature ;
- un répondant indique n'avoir pas réussi à consulter le projet de texte.